



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 106-2022

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR L'AVENUE DU BOIS CHANTANT

Arrêté n°2022-047A

Le maire de Montauban de Luchon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie routière et le Décret n°89-631 du 4 septembre 1989.

Vu le Code de la Route.

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié et complété.

Vu les demandes en date du 19 juillet 2022 déposées par le bénéficiaire dénommé RESEAU 31, représentée par Monsieur Rémy BERGES domicilié Technopole Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre la réparation d'une conduite AEP, la circulation sera alternée par feux tricolores sur plusieurs secteurs de l'avenue du Bois Chantant. Les moyens de signalisation seront mis en place par RESEAU 31.

Article 2 : Ces dispositions entreront en vigueur à partir du mercredi 20 juillet 2022 à 8h et resteront applicables jusqu'au vendredi 22 juillet 2022 à 17h, les conditions normales de circulation seront rétablies à la fin des travaux.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Il sera affiché en mairie de Montauban de Luchon, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 5 : Le Maire de Montauban-de-Luchon, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bagnères de Luchon et l'entreprise RESEAU 31 sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTAUBAN-DE-LUCHON

Le 20 juillet 2022

Le Maire,
Claude CAU.

Auteur : Claude CAU, Maire
Type d'acte : acte réglementaire
Date de mise en ligne : 20/07/2022

